



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 30481

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les problèmes de sécurité importants et spécifiques que rencontre la ville de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). En effet, cette ville de près de 100 000 habitants a été classée première au palmarès des villes les moins sûres de France. Malgré la volonté de la population et la détermination des pouvoirs publics à engager une action volontaire forte avec la mise en place des unités territoriales de quartier (UTEQ), il est à noter malheureusement que ce phénomène n'est pas assez pris en considération par le maire et la municipalité de Saint-Denis. Au regard de cette situation particulière, il conviendrait que les pouvoirs publics engagent des mesures et des moyens spécifiques plus importants pour ramener l'ordre à Saint-Denis et pour éviter que cette ville emblématique du département de Seine-Saint-Denis ne bascule dans une insécurité endémique. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

L'article auquel fait référence l'honorable parlementaire appelle en premier lieu des observations d'ordre méthodologique. Rédigé sur la base (le données concernant les circonscriptions de sécurité publique, non les communes, et à partir de seulement trois critères (coups et blessures volontaires, vols avec violences, taux (le criminalité pour mille habitants calculé à partir de ces seules infractions), il ne comporte en outre pas d'éléments permettant d'apprécier l'évolution dans le temps de la délinquance. Or, d'autres données statistiques méritent d'être soulignées. Au cours des huit premiers mois de l'année 2008, la délinquance de proximité a ainsi baissé de 0,8 % à Saint-Denis. Les vols avec violences ont diminué de 18,19 % et les atteintes volontaires à l'intégrité physique de 5,39 %. Au cours de cette morne période, le nombre de mineurs mis en cause a diminué de 17 %. Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a par ailleurs inscrit ce département au cour de sa politique de sécurité et a notamment organisé plusieurs réunions de cohésion au cours de l'année 2007. Le ministre a par ailleurs annoncé, le 14 janvier 2008, lors de la conférence de cohésion pour la Seine-Saint-Denis, d'importantes mesures pour la sécurité des habitants des quartiers sensibles. Ce plan prévoit des moyens adaptés aux particularités de la délinquance locale, des policiers davantage présents sur le terrain. Il s'inscrit dans une démarche de renforcement du lien entre la police et la population, qui exige en particulier une meilleure intégration des policiers dans leur environnement. Depuis, d'importantes actions sont développées dans la Seine-Saint-Denis, à Saint-Denis comme dans les autres communes. C'est dans ce département qu'ont été créées, dès le mois d'avril, les premières unités territoriales de quartier (UTEQ), dont une à Saint-Denis qui intervient principalement dans le quartier du Franc-Moisin. Cette nouvelle forme d'action policière est d'ores et déjà un succès : au terme des 4 premiers mois d'activité, la délinquance de proximité avait baissé dans ce secteur de 19 %. L'UTEQ assure une présence visible et dissuasive sur des points fixes, des opérations de recherche du renseignement opérationnel, d'identification et d'interpellation des auteurs d'infractions. Elle s'attache également à développer le lien de confiance avec la population. La première compagnie de sécurisation, mise en place par le ministre dans la Seine-Saint-Denis le 1er octobre 2008 et composée de 113 fonctionnaires, va également permettre d'améliorer la sécurité de Saint-Denis. Mobile, polyvalente, réactive

et susceptible d'intervenir dans l'ensemble du département, cette compagnie de sécurisation constitue une force d'appui local, affectée à la lutte contre la délinquance, à la prévention et la lutte contre les violences urbaines, à l'assistance et l'appui des unités territoriales dans l'investigation judiciaire. La présence des policiers sur les lieux les plus criminogènes aux heures les plus sensibles est également renforcée sous la forme de points de visibilité, de rencontre et de dissuasion (PVRD). Par ailleurs, les services de police locaux bénéficient de renforts des compagnies républicaines de sécurité pour la sécurisation des secteurs où la demande de sécurité est la plus forte (centre-ville, gare). Les services de police s'attachent également à recourir de manière systématique à la police technique et scientifique, notamment dans les affaires de cambriolages, de vols à la roulotte ou de vols de véhicules. Au-delà des mesures prises pour apporter une réponse opérationnelle aux problèmes d'insécurité les plus aigus, l'amélioration de la sécurité exige un renforcement du lien de confiance entre les habitants et leur police, en Seine-Saint-Denis particulièrement. Plusieurs démarches sont engagées pour améliorer les relations réciproques. Les policiers bénéficient d'une meilleure connaissance du lieu de leur affectation avant leur prise de poste, et des efforts sont accomplis pour les fidéliser. Une nouvelle fonction de « délégué à la cohésion police-population » a été créée pour améliorer la qualité des relations entre les habitants et des effectifs parfois jeunes et inexpérimentés. D'ores et déjà, 16 réservistes ont été recrutés avec cette qualité dans la Seine-Saint-Denis, dont 1 à Saint-Denis, et d'autres recrutements sont en cours.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30481

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7711

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10490